

*Comptes publics*

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.)

\* \* \*

**LES SUBSTANCES DANGEREUSES**

DÉPÔT D'UN ÉCHANGE DE CORRESPONDANCE AVEC LE COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL SUR LA MOUSSE D'URÉE-FORMALDÉHYDE

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le président, lorsque j'ai rencontré le comité consultatif national sur la mousse d'urée-formaldéhyde, je m'étais engagé à déposer à la Chambre un document qui rappelait en bref les engagements que nous avons pris à l'occasion de cette réunion de la fin de semaine dernière. Je veux donc, puisqu'il ne m'a pas été possible de participer l'autre jour au débat lors de l'étude du projet de loi C-109, profiter de la première occasion qui m'est offerte pour déposer dans les deux langues officielles cet échange de correspondance.

\* \* \*

[Traduction]

**COMPTES PUBLICS**

L'ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Bill Clarke (Vancouver Quadra)** propose: Que le 1<sup>er</sup> rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre le vendredi 18 juillet 1980 soit adopté.

—Monsieur l'Orateur, nous aurons un débat quelque peu historique aujourd'hui. Je suis désolé de voir que l'ancien président du comité permanent des comptes publics, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), a quitté la Chambre. En effet, mes remarques d'aujourd'hui et les interventions que d'autres députés pourront faire auront trait au progrès et aux pouvoirs que le Parlement peut exercer dans l'administration du pays.

C'est un débat historique en ce sens que, depuis dix ans que je suis ici, c'est le premier débat sur l'adoption d'un rapport du comité permanent des comptes publics. Les rapports ont été nombreux. A titre de président, j'en ai déposé 16 depuis le début de la session en cours. Quelques-uns ont été adoptés sans débat. Trois rapports plutôt volumineux contenaient des recommandations bien précises. Certains rapports étaient d'ordre administratif et obligeaient le comité à obtenir l'approbation de la Chambre pour pouvoir effectuer des dépenses—pourtant minimes—afin d'envoyer des représentants à des conférences qui avaient lieu dans d'autres régions canadiennes.

C'est également une occasion mémorable, monsieur l'Orateur, car elle permet à la Chambre de donner suite à une recommandation figurant dans un opuscule intitulé *«Improving Accountability. Canadian Public Accounts Committees and Legislative Auditors.»* Il s'agit d'une étude effectuée par M. John J. Kelly et Hugh R. Hanson, sous les auspices de la Canadian Comprehensive Auditing Foundation dont l'ancien vérificateur général du Canada M. J. J. Macdonell est président. Ce rapport renferme 69 recommandations s'appliquant aux comités des comptes publics, aux assemblées législatives et ainsi de suite et il importe, je crois, aux fins du présent débat de lire la recommandation n° 33 qui suit:

Les assemblées législatives devraient au moins chaque année réserver du temps à l'étude des procès-verbaux des comités des comptes publics.

Monsieur l'Orateur, nous sommes peut-être en train d'inaugurer le premier de bien d'autres débats qui auront lieu sur les rapports du comité des comptes publics.

Il y aurait peut-être lieu aussi de rappeler les changements qu'on a apportés au mandat du comité depuis dix ans que je suis député et membre de ce comité. Au début, le champ de ses recherches était très restreint. Nous n'avions même pas un attaché de recherche à temps plein, et les députés rencontraient le président pour choisir les sujets qui devraient faire l'objet de recherches. Le comité tenait ensuite des séances et nous avions en quelque sorte hérité du rapport du vérificateur général après qu'on nous l'eut renvoyé, car il ne nous était pas automatiquement renvoyé à l'époque; nous devions attendre que le ministre le fasse. Nous entendions des témoignages et finalement, vers la fin de la session, le greffier rédigeait un très volumineux rapport, sinon un rapport complet, qui rendait compte de tous les témoignages entendus. Ce rapport était déposé mais ne renfermait aucune recommandation. Il n'était jamais débattu et ne donnait lieu, que je sache, à aucune mesure.

De nos jours, monsieur l'Orateur, le comité a à son service deux attachés de recherche détachés par la Bibliothèque du Parlement. L'un d'eux est un comptable agréé qui nous rend d'éminents services depuis longtemps; l'autre, un économiste, est là depuis moins longtemps, mais il s'acquitte de sa tâche tout aussi bien.

Nous étudions tous les rapports du vérificateur général à l'heure actuelle, car ils nous sont renvoyés automatiquement en vertu du Règlement de la Chambre dès qu'ils sont déposés. Après avoir consulté le vérificateur général, nous devons établir quelle partie du rapport est la plus importante, c'est-à-dire celle qui sera étudiée en détail par le comité.

● (1510)

C'est une mesure très importante, car le vérificateur général a signalé des cas au comité où ses services avaient consacré du temps estimé à un million de dollars pour effectuer une vérification dont les résultats n'ont jamais été examinés par le comité permanent des comptes publics. Cela ne veut pas dire que le comité ne s'intéresse pas aux remarques du vérificateur général. De toute évidence cependant, le rapport du vérificateur général est si coûteux et le temps du comité si restreint que nous devons nous contenter d'examiner certains faits saillants de ce rapport. Comme nous ne pouvons pas tout examiner, que des recherches satisfaisantes ont été effectuées et que nous avons aussi un plan d'action qui nous permet de savoir quelle est la matière à étudier et quand nous l'étudierons, nous sommes en mesure de présenter des rapports beaucoup plus utiles à la Chambre des communes.

Je note avec intérêt que le rapport qui va être débattu aujourd'hui a été déposé à la Chambre le 18 juillet 1980, soit il y a un peu plus de deux ans. Le comité a estimé que ses rapports méritaient l'attention de la Chambre. Nous disposons de mécanismes de contrôle, de sorte que si nous n'obtenons pas l'appui du gouvernement, nous retournons aux ministères à propos desquels nous avons formulé des recommandations. Nous vérifions ce qui s'est passé pour voir si le gouvernement ou les ministères ont donné suite à nos recommandations.